

Guide d'utilisation de SISERI

**Fiche réflexe Employeur (RPL) ET Correspond Employeur SISERI (CES)
[v3 – 16/03/2024]**

Conformément aux dispositions du code du travail (R. 4451-1 et suivants), lorsque, suite à une évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants, un travailleur est considéré comme « exposé » dans le cadre de ses activités professionnelles, l'employeur doit mettre en œuvre, avec l'aide de son conseiller en radioprotection (CRP) et son service de prévention et de santé au travail (SPST), une surveillance dosimétrique individuelle (SDI) dont les résultats sont enregistrés dans le système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI). La gestion de SISERI est réglementairement confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), pour le compte du Ministère chargé du travail.

Quelles améliorations pour les utilisateurs de Siseri ?

Le nouveau Système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (Siseri) est disponible depuis juin 2023. Synthèse des principaux changements pour les employeurs, conseillers en radioprotection (CRP), médecins du travail (MDT) et laboratoires accrédités.

Pour l'employeur

Les données renseignées sont plus fiables

Il est responsable du suivi dosimétrique et médical de ses employés exposés. Il crée son compte dans Siseri via le service de l'État ProConnect¹ et désigne ceux qui peuvent y accéder : MDT, CRP... Il renseigne les données administratives : nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale...



Nouveau

Une interopérabilité entre Siseri, les systèmes d'information (SI) connexes – de l'État, des laboratoires accrédités et des entreprises – fiabilise les données. Exemple : une double vérification en ligne de l'identité du travailleur avec le téléservice Ameli, et du Siret² de l'employeur avec la base Siren³.

Pour l'employé

Il peut consulter ses données dosimétriques

Frédéric est un employé d'une société d'ingénierie nucléaire, classé en catégorie A⁴. Pour son suivi individuel, il porte un dosimètre passif, fourni par un organisme accrédité (OA).



L'OA lit le dosimètre et enregistre la dose externe dans Siseri.

Nouveau

Les données incohérentes – un numéro de sécurité sociale erroné par exemple – sont rejetées. L'OA reçoit une notification de rejet. Frédéric consulte ses données via un accès nomade sur son téléphone portable.



Lors d'une intervention dans une installation nucléaire de base (INB), l'exploitant fournit un dosimètre opérationnel à Frédéric.

Nouveau

L'exploitant de l'INB envoie les données de dosimétrie opérationnelle à Siseri.



Pour le médecin du travail

Il peut agir sur le système, ajouter ou corriger une dose

En cas d'alerte pour un dépassement de doses, Frédéric est convoqué par le MDT. Ce dernier se connecte à Siseri pour accéder à sa dosimétrie.



Nouveau

Le MDT peut télécharger l'historique dosimétrique. Il peut intégrer de nouvelles données : ajouter une dose, corriger – par exemple en cas de dosimètre perdu près d'une source ayant déclenché une alerte. Un accès à la base est prévu pour les ingénieurs de prévention, les infirmiers et les personnels non médicaux des services de santé au travail.

Pour le conseiller en radioprotection

Il exploite mieux les données dosimétriques

Nouveau

Le CRP visualise les cumuls dosimétriques pour toute la durée du contrat de travail. L'ergonomie et les fonctionnalités sont améliorées. Les données dosimétriques sont mieux exploitées. Un module statistique – en développement – permettra de comparer les doses des travailleurs au sein de l'entreprise et d'un même métier à l'échelle nationale.



¹ <https://proconnect.gouv.fr> ² Système d'identification du répertoire des établissements. ³ Système d'identification du répertoire des entreprises. ⁴ Travailleur susceptible d'être exposé professionnellement à une dose efficace dépassant 6 millisieverts (mSv) sur 12 mois glissants ou une dose équivalente supérieure à 310° des limites d'exposition.

1. Créer un compte, selon le cas :

- Déjà inscrit dans SISERI

Si un employeur disposait d'un compte actif dans l'ancien SISERI alors il a reçu par courriel un lien pour activer son compte dans le nouveau SISERI. L'employeur peut cliquer sur <https://siseri.irsn.fr> pour se connecter à SISERI.

- Pas encore inscrit dans SISERI

Avant de créer un compte établissement, l'employeur doit s'assurer de disposer des éléments suivants :

- 1- [SIRET](#) de la société : il s'agit d'un numéro de 14 chiffres
- 2- Copie de la pièce d'identité/passeport de l'employeur (formats acceptés : .pdf, .png, .gif)

Pour créer un compte établissement cliquer sur <https://siseri.irsn.fr> puis sur le lien ci-dessous :

Créer son espace avec SISERI



Après traitement par l'IRSN de votre demande de création de compte établissement, l'employeur recevra un mail pour finaliser l'inscription.



Si vous pensez que votre établissement existe déjà dans SISERI même si votre compte n'est plus actif (changement de SIRET ou d'employeur par exemple) alors nous vous invitons à nous contacter par téléphone ou mail pour vous accompagner.

Courrier électronique : siseri@irsn.fr

Téléphone : 01 58 35 84 04

2. Finaliser l'inscription

Avant de finaliser son compte établissement, l'employeur doit s'assurer de disposer des éléments suivants :

- 1- La liste des émetteurs de dosimétrie :
 - a. les organismes accrédités de dosimétrie externe/interne (OA) en charge de la surveillance dosimétrique des travailleurs
 - b. les exploitants pour les établissements dont les travailleurs interviennent dans les installations nucléaires de base (INB)
- 2- Les données relatives aux accédants des données de ses salariés :
 - a. Médecin du travail (MDT) → numéro [RPPS](#), nom, prénom, courriel*
 - b. Conseiller en radioprotection (CRP) → SIRET si CRP externe, nom, prénom, courriel*

- c. Correspondant Employeur SISERI (CES) → SIRET si CES externe, nom, prénom, courriel*. La désignation d'un CES n'est pas obligatoire. Le CES peut pour le compte de l'employeur renseigner et mettre à jour pour ses travailleurs les données administratives par la réglementation. Le CES peut également gérer la liste des accédants (CRP + MDT) et des émetteurs.

* les courriels ne doivent pas être des adresses génériques. Chaque accédant recevra un code authentification à usage unique pour se connecter à SISERI.

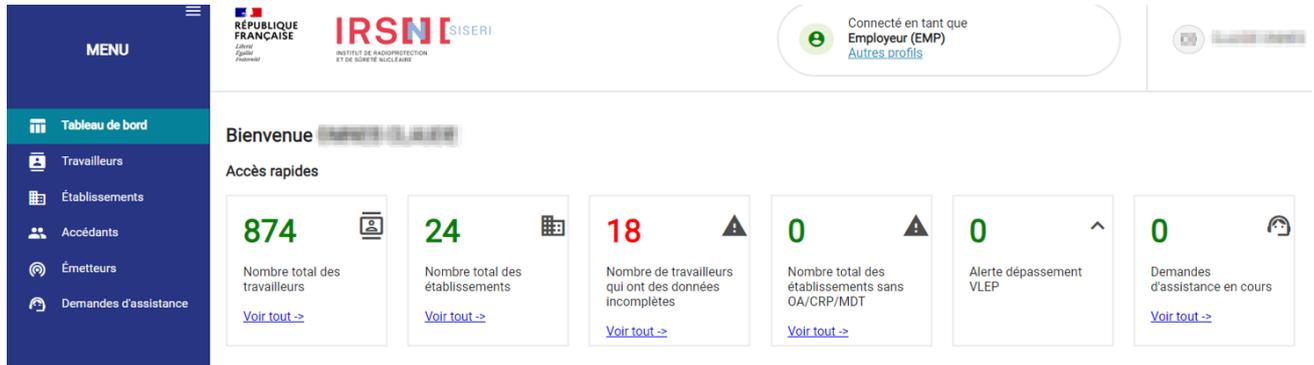
Pour finaliser votre compte cliquer sur le lien présent dans le mail ou sur <https://siseri.irsn.fr>

Un mot de passe à personnaliser est à renseigner lors de la première connexion (12 caractères, 1 majuscule, 1 chiffre, 1 caractère spécial).



3. Tableau de bord

Un tableau de bord avec plusieurs vignettes permet à l'employeur de visualiser les informations de son compte :



L'employeur ou le CES doit s'assurer que tous les travailleurs disposent [des données administratives complètes et qu'ils soient rattachés aux OA en charge de la surveillance dosimétrique](#). Il peut créer au sein d'un établissement des groupes pour optimiser le suivi des travailleurs pour les accédants.

4. Gestion des émetteurs

Connecté en tant que **Employeur (EMP)**
[Autres profils](#)

Emetteurs

[Ajouter un émetteur](#)

Nombre d'émetteurs total : 23
Nombre d'émetteurs sélectionné(s) : 0

[Supprimer de la liste](#)

<input type="checkbox"/>	Rôle	Raison sociale	Type de dosimétrie	Date de dernier envoi	Adresse mail	
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA (FONTENAY AUX ROSES)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA CADARACHE (ST PAUL LEZ DURANCE)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	OA	CEA CADARACHE LABM (ST PAUL LEZ DURANCE)	Interne radiotoxicologie			⋮
<input type="checkbox"/>	OA	CEA MARCOULE LABM (BAGNOLS SUR CEZE)	Interne radiotoxicologie			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA MARCOULE Site VALRHO (BAGNOLS SUR CEZE)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA SACLAY (9IF SUR YVETTE)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	OA	CEA SST FAR (FONTENAY AUX ROSES)	Interne radiotoxicologie			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA VALDUC (IS SUR TILLE)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	Cyclife France SA (BAGNOLS SUR CEZE)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	EDF (ACTIVE DOSINAT) (ST DENIS)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	OA	EDF ATP Labo LABM (ST DENIS)	Interne anthroporadiométrie			⋮
<input type="checkbox"/>	OA	EDF LAM (ST DENIS)	Interne radiotoxicologie			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	IRSN (FONTENAY AUX ROSES)	Opérationnelle			⋮

Dans le menu émetteurs, l'employeur peut ajouter, modifier et/ou retirer des émetteurs (OA et/ou Exploitant) de sa liste.

i Seuls les établissements dont le domaine d'activité (déclaré dans SISERI) est « NUCLEAIRE » peuvent ajouter des Exploitants ([cf gestion établissement](#)).

Comment puis-je ajouter un établissement à un émetteur déjà présent dans ma liste ?

Dans le menu Emetteurs, il faut cliquer sur le bouton d'actions du tableau puis cliquer sur Modifier :

Connecté en tant que **Employeur (EMP)**
[Autres profils](#)

Emetteurs

[Ajouter un émetteur](#)

Nombre d'émetteurs total : 23
Nombre d'émetteurs sélectionné(s) : 0

[Supprimer de la liste](#)

<input type="checkbox"/>	Rôle	Raison sociale	Type de dosimétrie	Date de dernier envoi	Adresse mail	
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA (FONTENAY AUX ROSES)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	EXPLOITANT	CEA CADARACHE (ST PAUL LEZ DURANCE)	Opérationnelle			⋮
<input type="checkbox"/>	OA	CEA CADARACHE LABM (ST PAUL LEZ DURANCE)	Interne radiotoxicologie			⋮

1

2

Consulter
Modifier



5. Gestion des travailleurs

La gestion des travailleurs s'effectue dans le menu « Travailleurs ». Pour ajouter un travailleur il faut cliquer sur le bouton Ajouter un travailleur.

Identité	NIR	Etablissement	SIRET	Contrat	Quotité	Complétude	Date de dernière mise à jour
Electicien electronicien instrumentiste Cat B / Groupe par défaut	194	MONTELMAR Maintenance des installations		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification
Nettoyeur sur site nucléaire Cat A / Groupe par défaut	190	DUNKERQUE Logistique et maintenance du Nucléaire (Prestataires)		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification
Nettoyeur sur site nucléaire Cat B / Titre 1	155	BAIGNOLS SUR CEZE Logistique et maintenance du Nucléaire (Prestataires)		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification
Electicien electronicien instrumentiste Cat B / Groupe par défaut	185	BLOIS Maintenance dont le personnel est attaché aux sites		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification

Que signifient les icônes et dans la colonne NIR ?

SISERI est autorisé à valider les traits d'identité dont le NIR (ou Numéro de Sécurité Sociale) auprès du service AMELI. L'icône verte signifie que les traits d'identité ont été validés par AMELI. Une icône rouge apparaît par défaut pour les travailleurs de l'ancien SISERI qui ont été migrés dans le nouveau SISERI. Pour ces travailleurs l'employeur ou le CES doit vérifier les traits d'identité auprès d'AMELI.

Pour vérifier les traits d'identité, l'employeur peut cliquer sur « Modifier » à l'aide du bouton d'action du tableau (voir ci-dessous) :

Travailleurs

[Ajouter un travailleur](#)[Exporter la liste](#)[Importer une liste](#)

Filtres

Identité	NIR	Etablissement	SIRET	Contrat	Quotité	Complétude	Date de dernière mise à jour
<input type="checkbox"/> Electricien electronicien instrumentiste Cat B / Groupe par défaut	✓	MONTELMAR Maintenance des installations		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification
<input type="checkbox"/> Nettoyeur sur site nucléaire Cat A / Groupe par défaut	✗	DUNKERQUE Logistique et maintenance du Nucleaire (Prestataires)		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification
<input type="checkbox"/> Nettoyeur sur site nucléaire Cat B / Titre 1	✗	BAGNOLS SUR CEZE Logistique et maintenance du Nucleaire (Prestataires)		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification
<input type="checkbox"/> Electricien electronicien instrumentiste Cat B / Groupe par défaut	✗	BLDIS Maintenance des le personnel est attache aux sites		contrat de travail temporaire	1	9 / 9	29/06/2023 Modification

Enfin l'employeur ou le CES doit cliquer sur le bouton « Vérifier Ameli »

[< Travailleurs](#)

Modifier un travailleur

Nom de naissance *

Prénom *

Numéro NIR *

Clé *

Date de naissance *

Sexe *

 Masculin Féminin[Vérifier Ameli](#)

3

Classement

Autre exposition



Que signifie la colonne complétude ?

L'employeur ou le CES est tenu de mettre à jour les données administratives pour chacun des travailleurs de son établissement :

- Catégorie
- Nuisance radiologique
- Type de contrat
- Quotité
- Caractère de l'activité
- Domaine d'activité
- Secteur activité
- Métier
- L(es) Organisme(s) Accrédité(s) en charge de la surveillance dosimétrique du travailleur à la condition que vous ayez au préalable [ajouté un émetteur \(OA\) à votre établissement](#).

Puis-je importer un fichier pour mettre à jour tous les travailleurs de mon établissement ?

L'employeur ou le CES peut mettre à jour les données administratives (hors OA) à l'aide d'un fichier csv.

Pour plus d'informations [veuillez consulter la page dédiée sur le site en ligne](#).

Pour associer massivement les travailleurs de son établissement à un émetteur de dosimétrie : OA pour la dosimétrie de référence et Exploitant pour la dosimétrie opérationnelle prise en Installation Nucléaire de Base (INB), l'Employeur ou le CES doit sélectionner les travailleurs puis utiliser la fonctionnalité « Associer à un OA » et/ou « Associer à un Exploitant » :

Comment associer les travailleurs à un groupe de mon établissement ?

Tous les établissements créés dans SISERI disposent d'un groupe par défaut. Toutefois il est possible pour un Employeur ou un CES [d'ajouter/modifier les groupes au sein de mon établissement](#) (exemple : manipulateur, interne, chirurgien...)

L'employeur peut ensuite ajouter les travailleurs à un groupe en utilisant le bouton « Ajouter à un groupe ». Pour cela, l'employeur doit mettre une coche dans le carré devant le nom du travailleur ou sélectionner l'ensemble des travailleurs en mettant une coche dans le carré situé devant identité.

6. Gestion de mon(mes) établissements(s)

Dans le menu Etablissements, l'Employeur ou CES peut ajouter un établissement principal. Il faut cliquer sur le bouton « Ajouter un établissement principal » (voir image ci-dessous).

l'Employeur ou CES peut également ajouter un établissement secondaire à un établissement principal (voir image ci-dessous). L'établissement secondaire doit avoir le même SIREN que l'établissement principal.

Enfin l'Employeur ou CES pourra gérer les établissements en cliquant sur « Modifier » (voir image ci-dessous) :

- Gérer ses groupes de travailleurs au sein d'un établissement.
- Modifier son secteur d'activité

	SIRET	Etablissement	Nombre de travailleurs	Date de création	Date de fin	Date de dernière mise à jour	Statut du compte
<input type="checkbox"/>	m	COURBEVOIE Transport de sources à usage Médicale	0	22/08/2023	18/03/2025		Valide
<input type="checkbox"/>	m	ST VULBAS Logistique et maintenance du Nucleaire (Prestataires)	48	16/06/2023	18/03/2025	29/06/2023	Valide
<input type="checkbox"/>	m	MONTELMAR Logistique et maintenance du Nucleaire (Prestataires)	27	16/06/2023	18/03/2025	29/06/2023	Valide
<input type="checkbox"/>	m	DIJON Logistique et maintenance du Nucleaire (Prestataires)	22	16/06/2023	18/03/2025	29/06/2023	Valide

Comment assurer la gestion de mes groupes pour un établissement ?

Au clic sur « Modifier » l'Employeur ou le CES accède au module permettant notamment de gérer les groupes de mon établissement.

Groupes	Nombre de travailleurs	Date de création	Date de modification
CNPE BELLEVILLE	18	16/06/2023	18/09/2023
CNPE BLAYAIS	30	18/09/2023	18/09/2023

L'employeur peut ajouter un groupe, modifier le nom d'un groupe et supprimer le(s) groupe(s). Pour information, un établissement doit disposer d'au moins un groupe.

7. Gestion des accédants

Rôle	Identité	Adresse mail	Nombre d'établissements	Nombre de connexions	Statut	Date dernière connexion
CES	ALAIN MARTIN	alain.martin@groupes.com	1	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	8	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	38	0	Valide	
CES	ALAIN MARTIN	alain.martin@groupes.com	1	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	15	0	Valide	
CES	ALAIN MARTIN	alain.martin@groupes.com	1	0	Valide	
CES	ALAIN MARTIN	alain.martin@groupes.com	1	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	87	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	29	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	9	0	Valide	
CES	ALAIN MARTIN	alain.martin@groupes.com	1	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	77	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	31	0	Valide	
MDT	JULIEN BAILL	jbail@groupes.com	15	0	Valide	
MDT	SYLVIE BRIQUE	syv.brique@pef.fr	90	0	Valide	
CES	ELSA BUETAS	elsa.buetas@groupes.com	1	0	Valide	

Dans le menu « Accédants », l'employeur et le CES peut ajouter, modifier et/ou retirer des accédants de sa liste.

i Le CES ne peut pas gérer la liste des CES, cette gestion relevant de la responsabilité de l'employeur

La liste des acronymes :
 CES : Correspondant Employeur de SISERI
 MDT : Médecin du Travail
 CRP : Conseiller en Radioprotection

Comment puis-je modifier le périmètre de consultation d'un accédant ?

Dans le menu Accédants, il faut cliquer sur le bouton d'actions du tableau puis cliquer sur « Modifier » :

Rôle	Identité	Adresse mail	Nombre d'établissements	Nombre de connexions	Statut	Date dernière connexion
MDT	ALBINE BLANCHET	albinet@groupes.com	38	0	Valide	
MDT	OLIVIERE BENOIT	olivier.benoit@pef.fr	52	0	Valide	
MDT	CONSTANCE PHILIPPE	cphilippe@groupes.com	106	0	Valide	
MDT	ELISABETH LAURENCE	elisa.laurence@groupes.com	49	0	Valide	
MDT	OLIVIERE BENOIT	olivier.benoit@pef.fr	48	0	Valide	
MDT	OLIVIERE BENOIT	olivier.benoit@pef.fr	42	0	Valide	
MDT	GOMBOS IAN PETER MILES	i.gombos@sistbtp-lorraine.fr	64	0	Valide	

Modifier le rattachement de l'accédant

Informations

Raison sociale : Adresse mail :

Numéro de SIRET :

Établissements et rôles

Établissements	Rôles	Groupes
Montelmar (MONTELMAR)	MDT	(1 groupe) sélectionné
Ingent sur Seine (INGENT SUR SEINE)	MDT	(2 groupes) sélectionnés
ST VULBAS (ST VULBAS)	MDT	(1 groupe) sélectionné
Vienne (VIENNE)	MDT	(2 groupes) sélectionnés

8. Besoin d'aide pour utiliser SISERI ?

Plusieurs possibilités :

- Depuis le site web SISERI : consulter la FAQ sur le site SISERI en suivant ce lien <https://docs.siseri.irsn.fr/FAQ>
- Depuis l'outil SISERI : cliquer sur « *Demande d'assistance* » puis sur « *Créer une demande d'assistance* » pour soumettre des tickets de demande d'assistance.

Demandes d'assistance

Nombre des demandes d'assistance total : 0

Créer une demande d'assistance

N° de ticket	Sujet	Dernier Intervenant	Date de création	Date de dernière mise à jour	Statut
--------------	-------	---------------------	------------------	------------------------------	--------

Pour aller plus loin

- Qu'est-ce qu'un rayonnement ionisant ?
https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Nucleaire_et_societe/education-radioprotection/bases_radioactivite/Pages/8-rayonnement-ionisant.aspx#.Y8-vlsmZOUk
Q/R de la DGT relative à la surveillance dosimétrique individuelle, téléchargeable sur le site internet du Ministère chargé du travail :
<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/rayonnements-ionisants-ri-et-radioprotection-rp-des-travailleurs>
- Références réglementaires :
 - Code du travail : articles R. 4451-1 et suivants ([Décret n° 2023-489 du 21 juin 2023](#) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants).
 - [Arrêté du 23 juin 2023](#) relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès à SISERI

Nous contacter

Bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles
(IRSN/PSE-SANTE/SER/BASEP)
Courriel : siseri@irsn.fr
Tél : 01 58 35 84 04



www.irsn.fr